



Foundation Findings

Structures d'accueil des enfants en Europe



Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

ISBN 978-92-897-0842-5
ISSN 1831-309-4

© Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 2009

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail est un organe autonome de l'Union européenne créé pour l'aider dans l'élaboration de politiques relatives aux conditions sociales et aux problèmes liés au travail. Plus d'informations sont disponibles sur le site web de la Fondation, sur www.eurofound.europa.eu.

Imprimé au Danemark

Publication imprimée sur papier blanchi sans chlore provenant de forêts gérées d'Europe septentrionale.
Pour chaque arbre abattu, un autre au moins est planté.



Les structures d'accueil des enfants en Europe



Contexte politique

L'importance de disposer de structures appropriées pour l'accueil des enfants, qui constitue un paramètre essentiel pour parvenir à l'égalité des genres et l'amélioration de la participation des femmes au marché du travail, est reconnue depuis un certain temps par le Conseil européen et la Commission européenne. De nouveaux objectifs ont été fixés en matière d'accueil des enfants à l'occasion du sommet de Barcelone en 2002, en s'appuyant sur les objectifs fixés en matière de taux d'emploi de la population féminine dans la stratégie de Lisbonne en 2000. En 2008, le rapport de la Commission intitulé «*Mise en œuvre des objectifs de Barcelone concernant les structures d'accueil pour les enfants en âge préscolaire*» a donné un élan supplémentaire à cette initiative. Entre-temps, l'UE a également apporté une aide pratique et financière en vue d'augmenter de manière considérable l'investissement dans les initiatives en matière d'accueil des enfants dans les États membres afin d'améliorer la qualité des services dans ce domaine. Le Fonds social européen a été mis à contribution dans plusieurs pays afin de soutenir les structures d'accueil des enfants déjà construites, d'augmenter le nombre de places disponibles dans les structures d'accueil et d'améliorer leur qualité afin de répondre aux besoins divers et en évolution constante en termes d'emploi, d'éducation et de formation.

Des directives européennes ont été publiées au sujet de l'égalité des rémunérations, des congés de maternité et parentaux, de l'égalité de traitement

entre hommes et femmes sur le lieu de travail et dans le domaine de la sécurité sociale. Il est toutefois important de remarquer que la notion de politique familiale en tant que concept global en Europe continue d'évoluer et qu'une perception commune doit toujours être trouvée à ce sujet.

Les objectifs de Barcelone ont été élaborés dans le but de répondre aux besoins des parents d'enfants en âge préscolaire et non à ceux des parents d'enfants soumis à l'obligation scolaire. Leur finalité était de promouvoir les services d'accueil des enfants de telle manière à supprimer les obstacles à la participation à l'emploi des femmes. Il n'existe à ce jour aucune politique communautaire relative à l'accueil des enfants ciblant spécifiquement les enfants en âge d'être scolarisés. Les gouvernements nationaux ont atteint différents stades dans l'établissement des priorités pour répondre aux demandes de places dans les structures d'accueil pour enfants en âge préscolaire, mais seule une minorité d'entre eux traitent les besoins des enfants en âge d'être scolarisés. Ces dernières années, Eurofound a donc effectué un nombre toujours croissant d'études dans ce domaine (Elniff-Larsen e.a., 2006; Reid et White, 2007).

Les politiques en matière d'accueil des enfants dans l'UE

L'Agenda social pour la période 2005-2010 définit l'engagement pris par l'UE d'élargir le marché du travail européen, d'améliorer la flexibilité au profit

des parents qui travaillent et d'éliminer les barrières à l'emploi des femmes (Commission européenne, 2005). Les États membres sont encouragés à prendre des mesures pour élargir le secteur de l'accueil des enfants afin de répondre à la demande dans ce domaine dans l'UE, qui croît à mesure que l'emploi des femmes progresse. L'emploi des femmes est passé de 53,7 % en 2000 à 57,1 % en 2006. L'offre de services d'accueil, par contre, n'a pas connu un tel essor. Les femmes ayant tendance à assumer la plupart des responsabilités en matière de garde d'enfants dans le ménage, leur participation au marché du travail peut être influencée par la disponibilité, la qualité et le type d'accueil des enfants. Les femmes quittent souvent le marché du travail faute de places disponibles dans les structures d'accueil ou parce que celles-ci sont trop chères, inaccessibles ou inadaptées. Les femmes sans enfants sont d'ailleurs souvent plus souvent actives professionnellement que les femmes ayant des enfants. La plupart des nouveaux États membres (NEM) ont traditionnellement connu une participation plus élevée des femmes au marché du travail, grâce à des structures d'accueil des enfants de grande qualité. Toutefois, un déclin des services d'accueil dans ces pays au cours de la dernière décennie a entraîné une augmentation du nombre de femmes qui travaillent à temps partiel ou qui ne travaillent pas du tout.

La communication sur le changement démographique de la Commission européenne présente les facteurs contribuant au vieillissement de la population européenne: les taux de fécondité actuellement bas (environ 1,5 enfant par femme), un pic de la population entre 45 et 65 ans dû au baby-boom de l'après-guerre et l'augmentation de l'espérance de vie de cinq années supplémentaires d'ici 2050 (Commission européenne, 2006b). Elle attire l'attention sur les chiffres publiés par Eurostat indiquant qu'au moins 40 millions de personnes devraient migrer vers l'Union européenne d'ici 2050. Toutefois, ces niveaux d'immigration ne suffiront pas à compenser entièrement les grandes tendances démographiques. La communication indique que l'impact du changement démographique entraînera à long terme une diminution de la taille de la main-d'œuvre, un déclin de la croissance économique et une pression plus forte sur les dépenses publiques.

Une deuxième communication «Promouvoir la solidarité entre les générations» (Commission européenne, 2007b) aborde les questions relatives au changement démographique et social. Elle indique que les jeunes adultes quittent aujourd'hui plus tard

qu'autrefois le domicile familial, tandis que les parents, eux, doivent de plus en plus souvent prendre en charge leurs propres parents. Ces responsabilités reposent sur les jeunes générations ou les générations intermédiaires et incombent le plus souvent aux femmes. C'est pourquoi l'égalité des genres est une condition essentielle à l'établissement d'une nouvelle relation de solidarité entre les générations et sera cruciale pour favoriser le renouvellement démographique. La manière dont les familles sont prises en charge dans les États membres, et plus particulièrement dont l'accueil des enfants est prévu, est au cœur de cette solidarité et peut influencer sur les taux de fécondité. Le changement démographique, quant à lui, peut se révéler plus problématique dans certaines régions ou certaines zones. Par exemple, dans les régions économiquement défavorisées, le changement démographique peut être exacerbé lorsque les jeunes s'en vont à la recherche de meilleures opportunités d'emploi ailleurs. Les régions comptant une grande proportion de personnes âgées sont susceptibles d'afficher des taux de participation au marché du travail plus bas et de connaître par conséquent des difficultés pour financer et proposer les différents biens et services, notamment l'accueil des enfants (Commission européenne, 2006b).

Point de vue de l'UE sur les droits de l'enfant

Les droits de l'enfant font partie intégrante des droits de l'homme dans l'UE. Il est toutefois reconnu que les droits de l'enfant doivent être considérés comme des droits autonomes spécifiques aux enfants. La Convention des Nations unies de 1989 sur les droits de l'enfant est le moteur du développement d'activités centrées sur l'enfant. Cependant, la session extraordinaire des Nations unies consacrée aux enfants en 2002 a souligné l'écart qu'il existait entre les bonnes intentions des traités internationaux et la réalité, à savoir la pauvreté, le manque de soins et l'exploitation auxquels des millions d'enfants sont confrontés. Une communication publiée en 2006 par la Commission, *Vers une stratégie européenne sur les droits de l'enfant* (Commission européenne, 2006a), indique que la pauvreté parentale et l'exclusion sociale limitent considérablement les opportunités et les perspectives de vie des enfants. Il est par conséquent essentiel de briser ce cycle de pauvreté.

Dans le cadre de la méthode ouverte de coordination (MOC) sur la protection sociale et l'inclusion sociale, la Commission et les États membres ont défini comme priorité l'élimination de la pauvreté des enfants, et ceci dans le but de promouvoir l'accès aux



régimes de protection sociale dans les États membres et d'améliorer leur qualité. De gros progrès ont été réalisés en matière de protection des droits de l'enfant et de réponse aux besoins des enfants. Un des objectifs spécifiques de la stratégie européenne sur les droits de l'enfant est d'instituer un Forum européen sur les droits de l'enfant.

Le rapport du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) intitulé *La pauvreté des enfants en perspective: vue d'ensemble du bien-être des enfants dans les pays riches* (UNICEF, 2007) a évalué le bien-être de l'enfant dans 21 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à travers six dimensions: bien-être matériel, santé et sécurité, bien-être éducationnel, relations avec la famille et les pairs, comportement et risques, bien-être subjectif. Sur les

25 pays de l'Union, le Royaume-Uni (R-U) est arrivé dernier parmi les pays participants, tandis que la Hongrie se classait troisième en partant du bas. Ce sont les Pays-Bas qui occupent la meilleure position, suivis de la Suède, du Danemark et de l'Allemagne. La Belgique et l'Irlande se situaient vers le milieu du classement. Ces conclusions illustrent la nécessité pour les États membres de continuer à chercher des moyens d'assurer la sécurité, la prise en charge et le bien-être des enfants. La stratégie de Lisbonne de l'UE souligne l'obligation d'améliorer la situation des enfants pauvres et de leur famille et les droits de l'enfant ont toujours figuré parmi les critères d'adhésion à l'UE lors des récents élargissements. Néanmoins, beaucoup d'enfants des NEM sont toujours victimes d'exploitation, de discrimination et de la pauvreté. Il reste donc selon l'UNICEF beaucoup d'efforts à réaliser.

Conclusions principales

- Globalement, le secteur de l'accueil des enfants est en pleine expansion dans l'UE. Toutefois, les conditions de travail varient en fonction des pratiques d'emploi, des heures d'ouverture et de la couverture.
- Dans toute l'Europe, la situation est souvent caractérisée par un manque de disponibilité, des coûts élevés et des services inaccessibles.
- Les services d'accueil des enfants contribuent à la conciliation réussie entre travail et vie de famille.
- Dans les États membres où le personnel d'accueil des enfants est très qualifié et formé, la rémunération et l'image des employés du secteur de l'accueil des enfants sont souvent meilleures.
- Dans l'UE, les programmes de formation et les qualifications sont très divers. Autrement dit, les travailleurs qui assurent l'accueil des enfants sont plus ou moins qualifiés selon les États membres.
- La croissance de l'emploi dans le secteur de l'accueil des enfants peut contribuer à la promotion de l'égalité des chances pour tous les enfants et peut également favoriser la participation des femmes au marché du travail.
- Le secteur de l'accueil des enfants devrait disposer d'une main-d'œuvre diversifiée reflétant la diversité des enfants dont elle s'occupe.
- Le personnel d'accueil des enfants souffre d'un déséquilibre des sexes évident qui doit être traité de manière délicate, par exemple par des mesures d'encouragement au recrutement d'hommes et l'identification de modèles de rôles à même de promouvoir les intérêts de l'accueil des enfants comme choix professionnel.
- Les services d'accueil des enfants doivent répondre aux besoins de ceux-ci et proposer une palette d'activités stimulantes et attrayantes adaptées à chaque âge. Il est également essentiel que l'offre de services d'accueil des enfants réponde aux besoins des familles en proposant des horaires flexibles et des services financièrement abordables.
- Les familles vivant en zone défavorisée se retrouvent souvent face à une série de problèmes qu'il convient de traiter dans une perspective holistique, notamment en proposant des services d'accueil qui fonctionnent en partenariat avec d'autres services tels que les services sociaux, l'éducation et la santé.
- Les structures d'accueil hors temps scolaire réussies dans les zones défavorisées se caractérisent principalement par un soutien du secteur public, l'implication de la communauté et des services liés.



Examen des questions



Les structures d'accueil des enfants en Europe

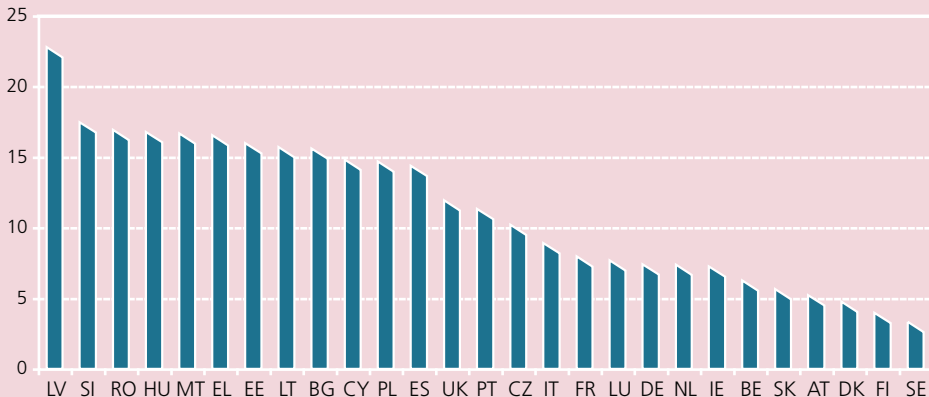
Le développement de structures d'accueil pour les enfants de 0 à 12 ans donne aux parents plus de liberté pour choisir comment organiser leur temps et ainsi mieux concilier travail et vie de famille. Cela s'applique particulièrement aux femmes qui, face à des options inappropriées d'accueil des enfants, sont plus susceptibles que les hommes d'abandonner leur travail ou d'opter pour une organisation du travail qui les empêche d'exploiter pleinement leurs possibilités. L'économie européenne est donc privée de leur

productivité potentielle alors qu'elle doit faire face à des défis économiques et démographiques (voir Commission européenne, 2008).

Bon nombre d'Européens déclarent avoir des difficultés à combiner leur travail rémunéré avec les responsabilités familiales et les tâches ménagères (figure 1).

Les femmes consacrent plus de temps que les hommes au travail domestique. Il existe un lien direct entre l'offre de services de garde d'enfants et l'accès des parents à un emploi rémunéré. Dans l'ensemble de l'Union, plus de six millions de femmes de 25 à 49

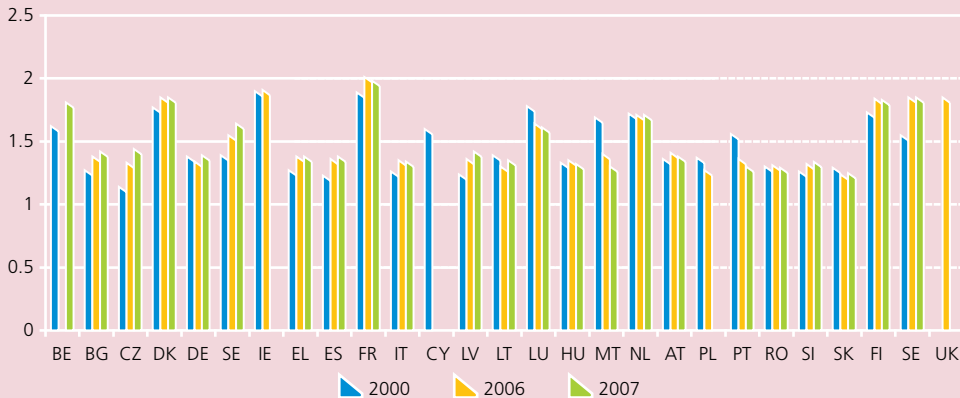
Figure 1: Difficultés éprouvées pour assumer les responsabilités familiales (%)



Source: Eurofound, European Quality of Life Survey (EQLS) 2007 (Étude sur la qualité de vie en Europe 2007)



Figure 2: Taux de fécondité total, nombre d'enfants par femme, 2000, 2006 et 2007



Remarque: aucune information disponible pour certains pays: Belgique (2006), Irlande (2007), Chypre (2006 et 2007), Pologne 2007, R-LI (2000 et 2007).

Source: Eurostat, Statistiques en bref, statistiques sur la population et les conditions sociales 81/2008

ans déclarent ne pas pouvoir exercer d'activité professionnelle ou être contraintes de travailler à temps partiel en raison de leurs responsabilités familiales. Pour plus d'un quart de ces femmes, l'absence de services de garde d'enfants ou leur coût est la principale difficulté. L'accès à des structures d'accueil de qualité, financièrement abordables et adaptées aux rythmes des parents et des enfants constitue dès lors un élément indispensable pour faciliter l'accès des femmes au marché du travail. Permettre aux parents d'occuper un emploi peut également contribuer à éviter la pauvreté au travail et à réduire la pauvreté des ménages monoparentaux, qui affichent un taux de pauvreté nettement plus élevé (32 %) que l'ensemble des ménages avec enfant (17 %). Enfin, dans le contexte du ralentissement démographique que connaît aujourd'hui l'Europe, la mise à disposition de structures d'accueil adéquates constitue une incitation à la concrétisation des projets familiaux.

Dans le cadre de l'initiative européenne visant à améliorer la flexibilité et l'égalité pour les parents actifs, l'un des moteurs clés sur le marché des services d'accueil des enfants a été la directive européenne établissant des normes minimales pour le congé de maternité et de paternité. Un autre moteur du changement dans l'UE a été le groupe transnational «Réseau sur les modes de garde des enfants» créé par la Commission et qui a fonctionné de 1986 à 1996. Ses activités étaient centrées sur trois domaines particuliers: les services destinés aux

enfants, le congé parental et les puériculteurs masculins.

L'un des moteurs sous-jacents des services d'accueil dans l'UE est un engagement politique visant à inverser le déclin des taux de fécondité et de natalité qui se situent actuellement au-dessous des seuils nécessaires au renouvellement de la population. On estime que si cette situation perdure, le taux de croissance économique annuel de l'UE pourrait passer de 2-2,5 % actuellement à 1,25 % d'ici 2040. L'une des grandes mesures visant à permettre aux parents de mieux concilier travail et vie familiale consiste à renforcer les structures d'accueil des enfants, particulièrement pour les familles ayant des difficultés à accéder aux structures actuelles ou qui ne peuvent pas se le permettre financièrement. Bien que la Commission soit actuellement à la recherche d'une orientation politique, ses objectifs stratégiques continueront à favoriser l'expansion et le développement des services d'accueil des enfants en Europe.

Dans de nombreux pays européens, les services de garde informels souvent assurés par les grands-parents sont en train de changer car ces derniers sont eux-mêmes encore fréquemment actifs ou déjà trop âgés pour s'occuper de leurs petits-enfants étant donné que beaucoup de femmes décident aujourd'hui d'avoir des enfants à un âge plus avancé. Si l'investissement dans les structures d'accueil des enfants progresse dans la plupart des pays de l'UE-

15, il n'en va pas de même dans la plupart des pays d'Europe de l'Est. Dans ces pays, avant la chute du communisme, l'accueil des enfants constituait un service centralisé et standardisé destiné à tous les enfants. Depuis lors, les forces du marché ont dominé les systèmes économiques des pays d'Europe centrale et orientale et les idéologies de gouvernement ont changé, entraînant ainsi le déclin progressif des services d'accueil. La diminution des places disponibles s'accompagne d'un déclin des possibilités, pour les femmes, de trouver un emploi rémunéré, d'une disponibilité limitée d'emplois à temps partiel et de mesures infructueuses de réinsertion des femmes sortant d'un congé dans le monde du travail.

Une offre adéquate de services d'accueil pour les enfants de tous âges peut aider les femmes à gérer les exigences complexes liées au travail et à leur rôle de parent. Un accueil des enfants de qualité a des répercussions positives sur la qualité de vie des parents, des enfants et des communautés. Les exigences en matière de garde d'enfants sont influencées par une gamme plus large de problèmes liés à l'emploi, tels que le congé parental, la charge d'autres personnes dépendantes, les régimes de travail flexibles, le travail partagé, le travail à temps partiel et le partage équilibré des tâches ménagères et des responsabilités familiales entre l'homme et la femme. L'offre de services d'accueil des enfants ne peut être développée isolément mais doit au contraire être envisagée par rapport aux autres systèmes qui interagissent avec l'accueil des enfants et la cellule familiale, ce qui permettra de garantir que l'évolution politique en matière d'accueil des enfants prenne en considération la protection des droits de la femme et

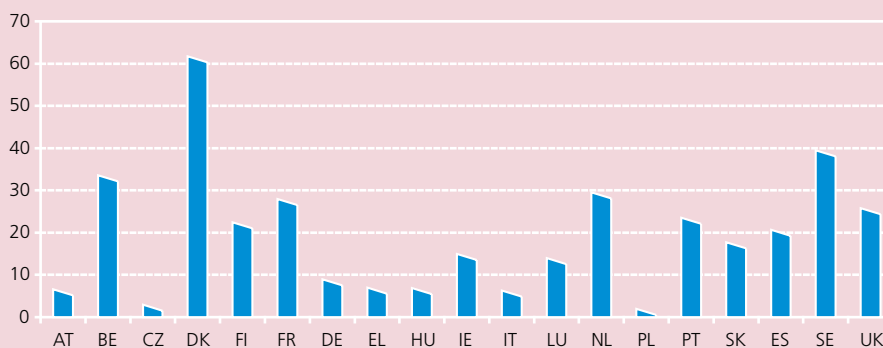
contribue à stimuler une participation active au marché du travail.

Enfants en âge préscolaire (de 0 à 5 ans)

En mars 2002, le Conseil européen, réuni à Barcelone, a pris l'initiative d'inviter les États membres à «éliminer les facteurs décourageant la participation des femmes au marché du travail et s'efforcer, en tenant compte de la demande en matière de services de garde des enfants et compte tenu de la structure de l'offre en matière de garde des enfants au niveau national, d'être en mesure, d'ici à 2010, d'accueillir au moins 90 % des enfants entre 3 ans et l'âge de la scolarité obligatoire et au moins 33 % des enfants de moins de 3 ans». Ces «objectifs de Barcelone» font partie intégrante de la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi et visent à augmenter le taux d'emploi des jeunes parents, particulièrement des femmes, et à contribuer ainsi à améliorer l'égalité des genres (Commission européenne, 2008).

Les facteurs politiques, sociaux, économiques et démographiques sont tous mis à contribution afin d'assurer une croissance rapide et continue de l'accueil des enfants dans l'UE en tant que secteur d'activité. Les services de garde d'enfants relativement sous-développés dans certains États membres ont davantage de perspectives de croissance que ceux d'autres pays. Dans d'autres États, qui forment en fait la majorité des États membres de l'UE, les structures d'accueil des enfants sont plus développées et la tendance actuelle est donc de se concentrer sur l'amélioration des services destinés aux enfants en âge préscolaire. Les efforts portent donc ici sur la qualité des services de garde

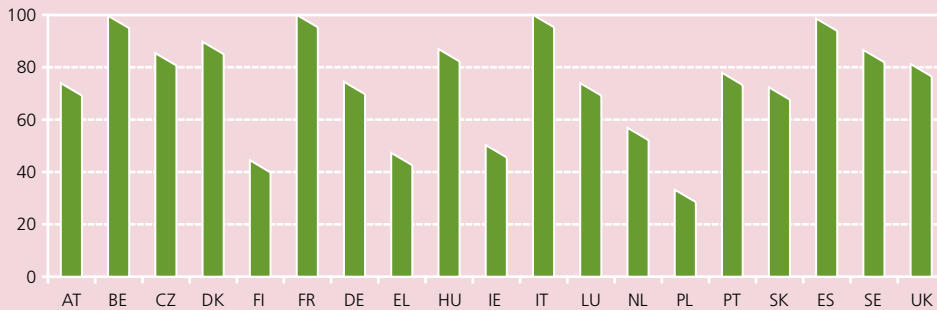
Figure 3: Taux de fréquentation des services d'accueil et d'éducation de la petite enfance par les enfants âgés de 0 à 2 ans, 2005 (%)



Source: Bases de données de l'OCDE sur la famille et sur l'éducation



Figure 4: Taux de fréquentation des services d'accueil et d'éducation de la petite enfance par les enfants âgés de 3 à 5 ans, 2005 (%)



Source: Bases de données de l'OCDE sur la famille et sur l'éducation

d'enfants assurés par le personnel d'accueil. Jusqu'à ce jour, le financement a principalement concerné les enfants entre 3 ans et l'âge de la scolarisation, afin de les préparer au système éducatif. Toutefois, plus récemment, l'investissement dans les structures d'accueil des enfants a commencé à cibler plus spécifiquement les services d'accueil des enfants âgés de moins de trois ans.

Les pays investissant dans la qualité des services d'accueil et dans l'éducation et la formation du personnel affichent également les taux de fréquentation les plus élevés (figure 3 et 4).

L'Europe n'ayant pas de système commun d'accueil des enfants, tous les pays possèdent des systèmes différents composés de structures publiques et privées avec diverses méthodes de paiement. Dans certains pays, ces structures sont chères et les parents ne peuvent souvent pas se permettre, ou difficilement, d'inscrire leurs enfants dans des services d'accueil préscolaire. En Europe, peu d'entreprises proposent à leurs employés des structures de garde d'enfants ou une participation aux frais de garde d'enfants.

Enfants en âge d'être scolarisés (de 5 à 12 ans)

Ces dernières années, la question de l'accueil des enfants a fait l'objet d'un grand nombre d'études. Toutefois, l'accueil hors temps scolaire des enfants de 5 à 12 ans a été quelque peu négligé. Cette forme d'accueil comprend les éventuels arrangements en dehors des heures scolaires obligatoires impliquant une certaine forme de soins matériels, de socialisation, de jeux et/ou d'éducation. Eurofound a effectué des études approfondies sur l'accueil des enfants hors temps scolaire en se concentrant particulièrement sur l'évolution de l'emploi et des

bonnes pratiques dans le domaine de l'accueil des enfants. Ces études portaient sur deux aspects clés du problème: les initiatives d'emploi favorisant le développement d'un personnel d'accueil qualifié et le caractère abordable et viable de l'offre de services pour les enfants des zones défavorisées, qui sont des régions où de nombreux ménages souffrent de la pauvreté et de la privation matérielle. Les services traités dans cette étude incluent les centres de garde de jour, les structures d'accueil le matin avant l'école et le soir après l'école dans les établissements du secteur privé, public et tertiaire et les autres services réglementés et bénévoles. Outre une analyse des documents présentant la situation dans l'UE, la première phase de l'étude s'est également penchée sur le potentiel de création d'emplois dans le secteur de l'accueil des enfants en Autriche, à Chypre, en Hongrie, en Pologne, en Suède et au Royaume-Uni. La seconde phase, relative à l'offre de services d'accueil en zone défavorisée, s'est penchée sur les situations nationales en Belgique, en République tchèque, en Estonie, en Allemagne, au Portugal et, ici encore, au Royaume-Uni.

Services d'accueil des enfants en âge d'être scolarisés

Qualité des services

Beaucoup d'États membres éprouvent toujours des difficultés à offrir des services d'accueil et la qualité des services passe donc souvent au second plan, ce qui est regrettable car la qualité de l'accueil des enfants est importante pour assurer aux enfants européens une excellente qualité de vie. Il est important que les services d'accueil des enfants répondent aux besoins de ceux-ci et proposent une variété d'activités stimulantes et attrayantes adaptées



à chaque âge. Il est également essentiel que l'offre de services d'accueil réponde aux besoins des familles en proposant des horaires flexibles et des services financièrement abordables. Les différences de cultures et de capacités des différents pays de l'UE à offrir des services de garde d'enfants rendent difficile la définition de la qualité de ces services. Si l'étude n'avait pas comme objectif principal l'évaluation de la qualité des services de garde d'enfants, il n'en reste pas moins que celle-ci est considérée comme un élément central dans tous les examens des conditions de travail dans le secteur de l'accueil des enfants. Définir des normes de qualité communautaires pourrait éventuellement aider à réglementer et à promouvoir des normes de qualité dans ce secteur. Cela permettrait également de placer l'enfant au centre du service d'accueil à prester.

Perspectives d'emploi

Globalement, le secteur de l'accueil des enfants est en pleine expansion dans l'UE, bien que la majorité des postes ne soient pas correctement rémunérés et se situent même souvent en-dessous des seuils de rémunération recommandés. Dans les États membres où l'accueil des enfants hors temps scolaire est majoritairement assuré par les enseignants, la rémunération et l'image du personnel d'accueil sont meilleures. Dans d'autres cas, la rémunération de ces emplois n'est pas suffisante et le secteur n'est pas réputé pour la qualité de ses conditions de travail. Certains postes, tels que ceux des gardiennes d'enfants, proposent des horaires flexibles, mais une faible rémunération.

De plus, la plupart des emplois dans le secteur de l'accueil des enfants sont des emplois à temps partiel et il peut s'avérer difficile de décrocher un emploi à temps plein. Les perspectives de carrière sont également limitées dans ce secteur et les promotions rares par manque de postes de direction. Vu la diversité des normes d'emploi dans le secteur de l'accueil des enfants dans l'UE, il est difficile de déterminer si l'emploi dans ce secteur permet d'assurer un bon équilibre entre travail et vie de famille. Cependant, dans de nombreux États membres, ce secteur ne semble pas véritablement favoriser une bonne qualité de vie. Une faible rémunération, peu de reconnaissance pour le travail effectué et de mauvaises conditions de travail sont autant de problèmes importants qu'il convient de résoudre dans le cadre de la promotion du secteur de l'accueil des enfants dans toute l'Europe. Malheureusement, peu de pays ont mis en œuvre des initiatives visant à améliorer et à soutenir l'emploi dans ce secteur. Il se peut qu'en commençant par reconnaître les lacunes potentielles des conditions d'emploi dans ce secteur, davantage de pays se mettront à l'avenir naturellement à soutenir un emploi de qualité dans les services d'accueil des enfants en âge scolaire.

Formation et qualifications

Dans l'UE, les programmes de formation et les qualifications sont très divers. Si dans certains États membres, ces postes sont souvent occupés par des enseignants diplômés de l'université, dans d'autres, le personnel d'accueil est constitué majoritairement de personnes non enseignantes moins formées. La plupart du temps, les pays ont mis en place des systèmes de réglementation et d'agrégation partielle pour la formation du personnel d'accueil. Globalement, à part les pays scandinaves, le personnel d'accueil des enfants ne constitue pas une catégorie très qualifiée et il est donc difficile pour le secteur d'offrir une rémunération égale au salaire minimum à bon nombre de ses employés. Pour permettre de mieux rémunérer ces employés et de disposer d'un personnel de qualité, il est important de prévoir une formation reconnue dispensée par un centre accrédité ainsi que des qualifications pertinentes pour les travailleurs.

Une harmonisation des formations et des qualifications dans toute l'UE pourrait permettre d'améliorer sensiblement la qualité de l'emploi et l'offre de services d'accueil des enfants. Un cadre européen pourrait favoriser le développement d'une main-d'œuvre de qualité, intégrée, formée et plus



mobile. La mise en réseau d'activités entre les États membres pourrait être entreprise afin de partager les bonnes pratiques sur le développement de structures de formation et de qualification dans différents contextes. Ces activités en réseau pourraient également constituer une belle opportunité d'étudier les déséquilibres démographiques concernant l'offre et la demande de travail dans différents États membres et d'envisager le développement de structures et mécanismes flexibles de formation adaptables en fonction des fluctuations de la demande. Un comparatif des normes de référence en matière de formation et de qualification dans ce secteur pourrait également aider à répondre aux inquiétudes croissantes au sujet de la qualité des services d'accueil.

Accueil des enfants des zones défavorisées

L'offre de services d'accueil hors temps scolaire pour les enfants habitant dans les zones défavorisées aide les gouvernements et les autres autorités à atteindre leurs propres buts et objectifs stratégiques socioéconomiques. Dans ces zones, la suppression de l'obstacle que constituait la garde des enfants pour l'emploi et l'apprentissage, afin de permettre aux familles de sortir de la pauvreté, a été un moteur économique plus spécifique au développement des structures d'accueil hors temps scolaire. Aider les parents cherchant du travail ou tentant d'améliorer leur situation professionnelle entraînera une hausse des revenus des ménages, permettra aux parents de retirer des avantages personnels et permettra la création d'un environnement positif favorable aux expériences et aux aspirations des enfants. L'accueil des enfants hors temps scolaire peut contribuer considérablement au développement économique au niveau local et national. La reconnaissance des bénéfices sociaux que peut apporter l'accueil des enfants hors temps scolaire a également été une force motrice pour son adoption dans certains États membres. Il est bien entendu possible de combiner cet objectif avec des objectifs économiques. Dans certains pays et certaines communautés, les activités d'accueil des enfants hors temps scolaire visent à permettre aux enfants de mieux s'intégrer aux activités d'éducation formelles et à améliorer le niveau d'éducation des individus et de la communauté dans son ensemble. L'accueil hors temps scolaire des enfants vivant en zone défavorisée doit adopter une approche globale afin de résoudre les problèmes menant à la pauvreté et l'exclusion sociale ou en découlant. Il doit donc former partie

intégrante de la régénération économique et sociale des zones défavorisées.

Prestation des services et caractère abordable de ceux-ci

L'accueil hors temps scolaire des enfants en zone défavorisée est généralement assuré par le secteur public ou par des organisations bénévoles. Dans certains États membres, l'accueil des enfants hors temps scolaire est également organisé par des comités de gestion dirigés par les parents, qui embauchent du personnel pour mener à bien ces tâches au jour le jour. L'accueil est souvent assuré par une combinaison de ces trois grands modèles. Les fournisseurs du secteur privé qui poursuivent un but lucratif sont moins enclins à proposer des services d'accueil dans les zones défavorisées et privilégient les régions plus favorisées où les parents peuvent payer le prix plein. Offrir des services d'accueil hors temps scolaire efficaces et viables dans ces zones nécessite une aide financière de sources externes telles que les gouvernements locaux ou nationaux, les grandes entreprises ou les organisations non gouvernementales. Dans les faits, pour certaines initiatives, l'aide consistera en une combinaison d'au moins deux de ces sources. Le financement à long terme est important ; il doit être fixé à des niveaux réalistes et protégé contre l'inflation. En effet, le financement annuel ou à court terme ne permet pas d'assurer efficacement un service d'accueil des enfants hors temps scolaire qui soit à la fois fiable, efficace et porteur de bénéfices durables à long terme. Le financement peut être accordé de deux manières : soit au fournisseur, soit à l'utilisateur du service. Le financement peut être directement remis au fournisseur de service d'accueil hors temps scolaire afin de couvrir les frais de démarrage et d'investissement et de payer ou contribuer en permanence aux coûts d'exploitation. Il peut également être accordé sous forme de bourses ou de budgets généraux, c'est-à-dire qu'il sera inclus dans les budgets de base de l'organisation finançant le service.

Une aide «en nature» peut également être apportée sous forme de ressources humaines ou de locaux loués à titre gratuit. Les services d'accueil des enfants hors temps scolaire peuvent également être rendus plus accessibles financièrement et plus durables dans les zones défavorisées au moyen d'un financement destiné directement aux familles et aux enfants. Ce financement peut prendre la forme de crédits d'impôts, d'exonérations ou de subsides fournis directement aux familles. Il est également possible de

verser ce financement directement au prestataire de services d'accueil hors temps scolaire, tout en le destinant à un enfant ou à une famille donnée, réduisant ainsi la somme restante à payer pour les services. L'étude d'Eurofound indique que l'aide financière est essentielle pour assurer des services d'accueil hors temps scolaire efficaces et de qualité dans les zones défavorisées et destinés aux groupes défavorisés.

Implication de la communauté

Bien que le soutien de l'État soit généralement requis sous une forme ou une autre pour offrir des services d'accueil hors temps scolaire en zone défavorisée, ces services sont souvent plus efficaces et ont plus d'impact si la communauté locale est impliquée dans leur développement et leur fonctionnement. L'implication des parents ou de la communauté au sens large dans la prestation des services peut contribuer à assurer une meilleure adéquation entre ceux-ci et les besoins des familles ainsi que les priorités en évolution constante dans la région. Lorsque les parents ou d'autres membres de la communauté participent à la gestion des services d'accueil hors temps scolaire ou prennent part à un comité consultatif, ils améliorent leurs compétences et gagnent en assurance et en expérience, ce qui favorise l'intégration sociale. Ceci est particulièrement important lorsque différents groupes ethniques cohabitent dans le même quartier: un accueil hors temps scolaire géré par la communauté peut contribuer à favoriser la cohésion et l'intégration sociales à l'échelon local ainsi qu'à favoriser le développement socioéducatif des groupes ethniques minoritaires défavorisés. Par ailleurs, l'un des bénéfices intrinsèques de l'implication de la communauté dans la gestion des services d'accueil est le sentiment de responsabilisation de la communauté, dont les membres jouent un rôle clé dans la fourniture de services locaux importants. L'étude d'Eurofound révèle cependant que dans les zones défavorisées, peu de parents ou de membres de la communauté ont les compétences et l'assurance nécessaires pour créer et gérer un service d'accueil des enfants hors temps scolaire. Pour que l'implication de la communauté soit réussie et viable à long terme, les parents ou les membres de la communauté ont besoin de soutien et d'un renforcement des capacités.

Services intégrés et divers

Les fournisseurs de services d'accueil hors temps scolaire peuvent proposer toute une gamme de services aux parents et aux enfants – en plus des

services de base – tels qu'un soutien familial, des cours d'éducation parentale, des soins médicaux, des plans d'aide à l'emploi, des réunions sur la sécurité de la communauté, des conseils ou encore des cours visant à améliorer la confiance en soi. En fournissant toute une série de services aux familles, l'accueil hors temps scolaire peut répondre de manière holistique aux besoins de ces individus et permettre d'obtenir divers bénéfices sociaux et économiques pour les enfants défavorisés, leurs parents et leur communauté.

Par ailleurs, les études nationales ont démontré que les services d'accueil hors temps scolaire en zone défavorisée proposant une gamme diverse et variée d'activités pour les enfants peuvent avoir un impact considérable sur le développement de nouvelles compétences et l'éveil de nouveaux intérêts chez ces enfants. Ils peuvent aussi contribuer à renforcer la confiance en soi des enfants et les encourager à apprendre.

Accessibilité

Pour que l'accueil hors temps scolaire soit assuré de façon efficace en zone défavorisée, il doit être à la portée de toutes les familles. Les services gérés au niveau local peuvent s'adapter rapidement et de manière flexible à l'évolution des besoins. Ceci est particulièrement important dans les zones défavorisées, où les besoins des familles peuvent varier considérablement. Une approche flexible peut se révéler particulièrement utile dans les zones rurales défavorisées, où les services collectifs d'accueil hors temps scolaire ne sont pas forcément appropriés et où une solution individuelle peut s'avérer nécessaire. Les services doivent également s'adapter de manière flexible aux besoins spécifiques des familles, par exemple lorsque les enfants ont des besoins particuliers. Ce point est important pour tous les services d'accueil hors temps scolaire quel que soit l'endroit mais il peut se révéler crucial dans les zones défavorisées, où les parents d'enfants avec des besoins spécifiques n'ont pas toujours accès aux transports pour amener leur enfant dans les services d'autres endroits.

Pour que l'accueil hors temps scolaire influe sur la situation économique des familles vivant en zone défavorisée, les services doivent être accessibles toute l'année et à des horaires qui conviennent aux heures de travail des familles. Un lien continu doit être établi entre les services d'accueil et les heures scolaires.



Minorités ethniques

Dans certains pays, les familles issues de minorités ethniques constituent un groupe hautement prioritaire pour les fournisseurs de services d'accueil hors temps scolaire en zone défavorisée. La barrière de la langue et les obstacles culturels peuvent rendre certains groupes plus vulnérables à l'exclusion sociale et par conséquent davantage susceptibles de vivre en zone défavorisée. Certains États membres, comme le Portugal, tiennent compte du nombre d'individus issus de minorités ethniques vivant dans une zone donnée pour la qualifier ou non de «défavorisée». Les États membres inclus dans l'étude d'Eurofound ont adopté différentes approches pour répondre aux besoins des familles issues de minorités ethniques vivant en zone défavorisée. L'une de ces approches consiste à faire des services d'accueil hors temps scolaire un instrument d'intégration des minorités ethniques au sein de la communauté au sens large et à les utiliser pour réduire les conflits entre les différents groupes. Cette approche a été adoptée en Estonie, pays comportant une importante minorité russe, qui réside souvent en zone défavorisée.

Une approche similaire a été mise en œuvre dans certaines régions d'Allemagne et de la République tchèque, particulièrement lorsqu'une forte proportion d'enfants vivant en zone urbaine défavorisée proviennent de minorités ethniques.

Qualité, contrôle et réglementation

Pour que les services d'accueil hors temps scolaire apportent un maximum d'avantages aux familles des zones défavorisées, l'offre de services doit être de haute qualité et être perçue comme telle par les parents et les enfants. La qualité des services doit être transparente et il peut donc être utile de mettre en

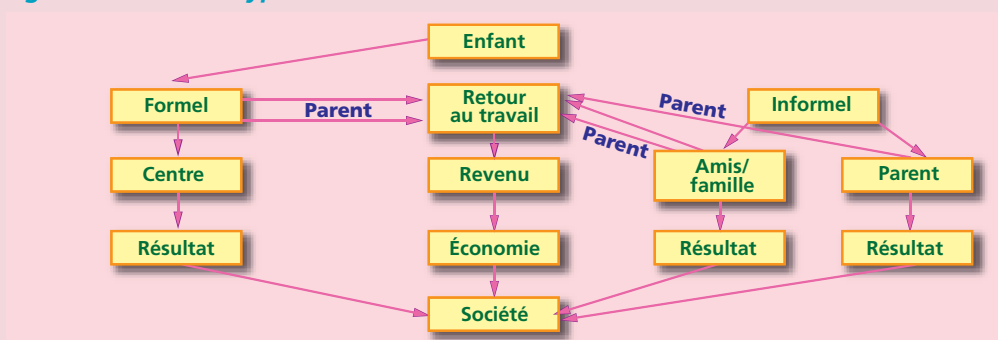
place un système d'évaluation et de garantie de la qualité. Or très peu d'efforts sont actuellement réalisés au niveau national pour évaluer les progrès accomplis dans le développement de l'accueil hors temps scolaire en zone défavorisée; il existe très peu de preuves de l'impact des services d'accueil hors temps scolaire pour les parents, les enfants et les communautés. Il s'agit pourtant d'une condition sine qua non à une planification fondée sur des preuves. Une certaine évaluation de l'impact des services est néanmoins effectuée au niveau local ou au niveau du projet dans les zones défavorisées, et cela permet alors aux services d'accueil des enfants de s'adapter à l'évolution des besoins mise en évidence. Le contrôle des services peut également être très utile pour démontrer leurs bénéfices aux organismes de financement, aux parents et aux autres acteurs dans ce domaine.

Dans certains États membres, il existe des systèmes bien établis chargés de réglementer les services d'accueil hors temps scolaire, y compris ceux organisés dans les zones défavorisées. Cette réglementation permet de veiller à ce que les services prestés soient d'excellente qualité. En effet, les services bénéficient de la présence d'un cadre national pour le développement du personnel prenant en considération les besoins des différentes tranches d'âge. Ce cadre couvre automatiquement le personnel des zones défavorisées. Toutefois, davantage de personnel spécialisé pourrait être nécessaire dans ces zones pour traiter les problèmes locaux spécifiques.

Investir dans l'accueil des enfants

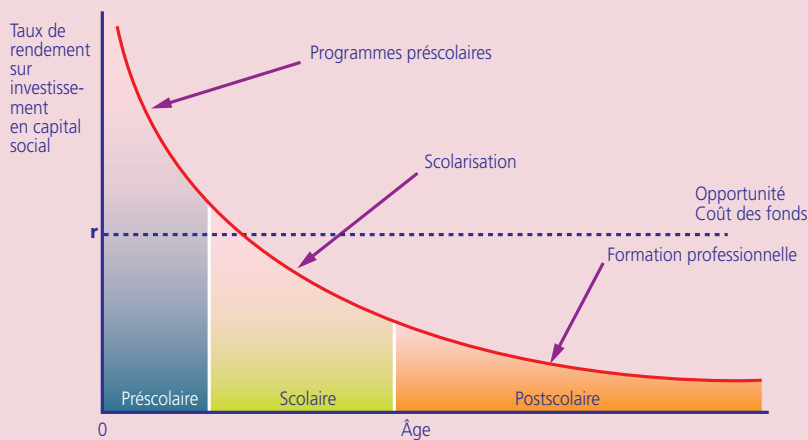
Une caractéristique des services d'accueil des enfants en Europe est leur diversité. Cette diversité a encore

Figure 5: Différents types d'accueil



Source: Blackburn, P., garderies d'enfants: rapport de marché au R-U, 2005

Figure 6: Courbe Heckman: taux de rendement sur investissement en capital humain



Taux de rendement sur investissement en capital humain en postulant un investissement égal pour chaque tranche d'âge

Source: Carneiro, P. et Heckman, J., *Human capital policy*, 2003

augmenté après les élargissements de l'Union de 2004 et 2007, qui ont également entraîné une croissance des structures informelles d'accueil. L'un des moteurs sous-jacents de cette diversité est la distinction opérée en Europe, à quelques exceptions près, entre accueil et éducation. Dans un grand nombre d'États membres, par exemple, les parents ont le choix entre plusieurs types d'accueil, un choix qui peut toutefois être restreint pour des raisons de revenus, de situation géographique et d'accessibilité.

La question du choix des structures d'accueil des enfants constitue néanmoins une priorité politique de plus en plus importante en Europe. Quelle que soit l'évolution future, la question du choix devrait prendre davantage d'importance que par le passé. Dans le domaine de l'accueil des enfants, ce choix devrait principalement s'articuler autour des critères suivants:

- les préférences en matière d'équilibre vie privée/vie professionnelle;
- les coûts;
- l'information.

Dans un climat de développement économique, social et politique, l'accent était mis sur l'importance de permettre aux parents de faire des choix afin de pouvoir concilier vie privée et vie professionnelle. Le droit des parents à bénéficier d'un congé parental a été renforcé et des formes de travail flexibles ont été mises en place, autant d'évolution qui ont élargi le

choix des parents en matière d'accueil des enfants, une tendance qui devrait se poursuivre.

La figure 5 présente les différentes options d'accueil que les parents peuvent choisir pour leurs enfants et pour eux-mêmes ainsi que l'impact socioéconomique de leurs décisions.

Le coût des différents services d'accueil, supportés par la population soit indirectement via l'imposition, soit directement via des droits d'entrée, reste l'un des critères majeurs pour la sélection d'un type d'accueil par les parents dans l'UE. De plus, l'équilibrage des coûts entre accueil formel et informel, en tenant également compte de la possibilité de choisir de ne pas reprendre le travail, reste un problème dans beaucoup d'États membres. La solution clé pour assurer la viabilité des services d'accueil reste liée au coût de ces services, qu'ils soient supportés par l'État ou par les parents.

L'importance d'investir suffisamment dans l'enfance et dans des services de qualité et abordables est clairement démontrée par la courbe Heckman, qui illustre les rendements sur investissement pouvant être escomptés à différents stades du cycle éducatif (figure 6). Globalement, l'investissement dans l'éducation de l'enfance est plus important que l'investissement dans tout autre stade du cycle éducatif. Or les études menées par l'OCDE démontrent que l'investissement national actuel dans l'éducation de l'enfance reste trop faible. Pour offrir des services de haute qualité, certains pays devraient même doubler leur investissement (Bennett, 2008).



Rôle des partenaires sociaux

Participation au marché du travail

L'un des principaux moteurs de la demande d'accueil des enfants en Europe est la forte croissance de l'emploi des femmes, qui se chiffrait à un peu moins de 56 % en 2004 pour l'UE-25, contre 51 % en 1997. L'augmentation de la participation des femmes au marché du travail dans l'UE a entraîné une hausse du taux d'emploi global, avec pour effet d'augmenter la production économique et de réduire la pauvreté des enfants. La population active féminine a connu un essor considérable pour un certain nombre de raisons:

- l'envie de poursuivre une carrière;
- la nécessité d'avoir un second revenu;
- des régimes de travail plus flexibles, notamment un choix plus large concernant les heures de travail;
- l'évolution des législations sur la maternité;
- la préférence des femmes pour l'indépendance financière;
- les incitations à la recherche d'emploi, telles que les réformes des systèmes d'allocation de chômage visant à encourager la recherche d'emploi;
- l'augmentation du nombre de structures d'accueil des enfants.

Les partenaires sociaux ont joué un rôle majeur dans cette évolution. Des thèmes tels la conciliation du travail et de la famille, le congé parental et les prestations d'accueil des enfants ont figuré en bonne place lors des négociations des dernières années.

Conventions collectives

La conciliation du travail et de la famille implique de nos jours de jongler entre différentes activités: travail rémunéré et accueil non rémunéré, vie sociale, développement personnel et participation à la vie publique. Cela concerne donc de nombreux acteurs, notamment les familles, les employeurs, les syndicats, les gouvernements à l'échelon local, national et européen, les services, le personnel d'accueil, les personnes bénéficiant de cet accueil et la société au sens large. Il s'agit d'une question primordiale pour tous ces acteurs en raison de divers facteurs tels que les changements démographiques, l'évolution de la composition du marché du travail, le développement technologique et les nouvelles formes d'organisation du travail, la restructuration de

la protection sociale, sans oublier les changements de la structure familiale et de la distribution des tâches de garde des enfants entre hommes et femmes.

Ces dernières années, l'importance accordée par l'UE aux politiques visant à promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes et les nouvelles formes d'organisation du travail a donné un élan considérable à l'introduction de mesures permettant de mieux concilier travail et vie de famille. À cet égard, les dispositions figurant dans les lignes directrices pour l'emploi, qui coordonnent les plans d'action nationaux pour l'emploi des États membres, ainsi que les directives européennes transposées dans les législations nationales soutiennent un changement d'attitude des gouvernements et des partenaires sociaux. Elles ont également débouché sur l'élaboration de nouvelles mesures favorisant la conciliation vie familiale/vie professionnelle.

Les politiques relatives au marché du travail et à la famille sont intimement liées. Comme pour d'autres domaines politiques, les modes de conciliation ainsi que les instruments de réglementation dans ce domaine (lois ou conventions collectives) varient parfois selon les pays. Néanmoins, l'ordre du jour des négociations collectives dans les États membres comporte presque inmanquablement les nouvelles formes d'organisation du travail, les congés spéciaux, les interruptions de carrière et l'accueil des enfants. Les négociations ont lieu au niveau local (comme en Italie), au niveau de l'entreprise, au niveau sectoriel, intersectoriel et national et sont influencées par les caractéristiques des relations économiques nationales et des systèmes législatifs. Dans le cadre des politiques menées en faveur de la conciliation – égalité des genres, équilibre entre les genres, congé de maternité et de paternité et équilibre entre vie privée et vie professionnelle, de nouvelles formes de travail ont été négociées dans certains pays dont la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, le Portugal, la Slovaquie et l'Espagne. S'agissant des congés spéciaux (congé parental, congé de maternité, congé familial ou congé pour charge familiale), des interruptions de carrière et des congés sabbatiques, des accords ont été conclus au niveau sectoriel en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Finlande, en Allemagne, en Grèce, en Italie, au Luxembourg, en Norvège, au Portugal, au niveau national en Belgique, en Finlande, en Grèce et en Irlande, ainsi qu'au niveau des entreprises en Grèce, en Italie et au Portugal.



Indicateurs politiques



Les services d'accueil des enfants dans le cadre de la réalisation des objectifs de Lisbonne

La stratégie de Lisbonne crée un cadre pour l'accueil des enfants dans l'UE mais n'influe pas directement sur la prestation des services. Son importance réside dans le fait qu'elle crée un contexte favorisant la croissance économique et l'emploi, dans lequel les femmes jouent un rôle majeur. La nouvelle stratégie de Lisbonne propose de concentrer les efforts sur l'obtention d'une croissance plus soutenue et plus durable et sur la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Elle invite à agir pour favoriser la croissance et la compétitivité, pour rendre l'Europe plus attrayante pour les investisseurs et les travailleurs et pour faciliter l'innovation. Il semble toutefois que sans investissement dans l'égalité des genres, dans la cohésion sociale et dans le développement durable, ce qui implique notamment des engagements politiques fermes dans ces

domaines, l'UE ne pourra pas réaliser ses objectifs économiques. L'intégration de la dimension de genre est essentielle à ce processus et le renforcement de la participation des femmes au marché du travail est important pour assurer la croissance économique et améliorer la compétitivité dans l'ensemble de l'UE. L'offre de services d'accueil adéquats est un mécanisme clé pour parvenir à un taux plus élevé de participation des femmes au marché du travail.

Conciliation du travail et de la famille

La stratégie européenne pour l'emploi (SEE) promeut la conciliation du travail et de la famille. Conformément aux conclusions du Conseil européen de Barcelone (Conseil européen, 2002), la SEE encourage l'élaboration d'objectifs quantitatifs visant à renforcer la disponibilité des services d'accueil des enfants dans l'UE.

L'UE a formulé des objectifs en matière d'accueil à l'occasion du sommet de Barcelone, conformément



aux objectifs de Lisbonne sur la participation au marché du travail des hommes et des femmes. L'importance des services d'accueil des enfants a été reconnue par le Conseil et la Commission européenne, qui ont indiqué que disposer de services d'accueil adéquats représentait un élément important de la réalisation de l'égalité des genres et du renforcement de la participation des femmes au marché du travail.

Politique familiale nationale

Les politiques familiales nationales varient considérablement entre les différents pays européens, bien que les structures familiales évoluent partout de façon similaire. La diversité culturelle a également entraîné des différences dans l'élaboration des politiques familiales, bien que la plupart des États membres connaissent les mêmes problèmes liés à la baisse de la fécondité, à l'aggravation de la pauvreté des enfants et aux faibles taux d'emploi. Pour les tout-petits, les politiques relatives à la petite enfance concernent notamment les allocations pour congé de maternité et parental. Les allocations pour congé de maternité font partie des plus anciennes prestations familiales en Europe et existent dans tous les États membres grâce aux orientations politiques communautaires. Toutefois, il reste à élaborer des politiques relatives aux services d'accueil des enfants, particulièrement des enfants en âge d'être scolarisés.

Intégration sociale et égalité des chances

Les services d'accueil des enfants doivent contribuer à la conciliation de la vie professionnelle et familiale. La croissance de l'emploi dans le secteur de l'accueil des enfants peut contribuer à la promotion de l'égalité des chances pour tous les enfants tout en favorisant la participation des femmes au marché du travail. Les questions d'égalité peuvent être abordées en termes d'emploi dans le secteur et d'offre de services. Le secteur de l'accueil des enfants devrait disposer d'une main-d'œuvre diversifiée reflétant la diversité des enfants dont elle s'occupe. Un déséquilibre entre hommes et femmes subsiste dans cette main-d'œuvre et doit être résorbé, par exemple par des mesures encourageant le recrutement d'hommes dans ce secteur et l'identification de modèles de rôles emblématiques de l'accueil des enfants en tant que choix de carrière.

Offre de services d'accueil et aide financière

L'offre de services d'accueil des enfants a également été reconnue en tant que mécanisme permettant de résoudre les problèmes découlant des changements démographiques et de l'évolution des structures familiales. Cette offre s'est principalement axée jusqu'à présent sur les enfants qui ne sont pas encore en âge scolaire mais l'accueil des enfants en âge d'être scolarisés figure désormais également à l'ordre du jour. L'évolution à cet égard en Europe s'est révélée positive. Toutefois, les États membres présentent d'importantes différences en termes de niveau d'offre et n'ont pas encore tous atteint le même stade dans la réponse aux besoins des familles en matière d'accueil. Une aide financière est nécessaire pour veiller à ce que les parents puissent supporter les frais d'accueil et que ces services soient viables à long terme. Les sources habituelles d'aide sont notamment les gouvernements, les organisations caritatives, les syndicats, les grandes entreprises et le sponsoring. L'aide peut être apportée sous forme financière, en nature, ou peut prendre la forme d'un soutien technique et commercial. Le financement peut être accordé directement au fournisseur de service d'accueil afin que celui-ci puisse offrir des places à coût réduit, ou il peut également être accordé aux familles afin de les aider à payer les frais d'accueil. Dans certains pays, le financement est apporté simultanément de ces deux manières.

L'accueil hors temps scolaire toujours plus important

L'accueil hors temps scolaire revêt de plus en plus d'importance dans l'UE et figure de plus en plus haut parmi les priorités de la politique sociale européenne. Beaucoup de femmes travaillent à temps partiel ou sont obligées de rester à la maison parce qu'elles n'ont pas accès aux structures d'accueil hors temps scolaire. Améliorer l'offre de services d'accueil hors temps scolaire est l'une des meilleures façons d'encourager et de faciliter l'accès des femmes au marché du travail et donc de réaliser les objectifs de Lisbonne en matière d'emploi, qui prévoient un taux d'emploi des femmes de 60 % d'ici 2010. Offrir un accueil de haute qualité pour les enfants est également un moyen de soutenir les familles, de faciliter la conciliation du travail et de la vie familiale et, ce qui est fondamental, d'assurer le bien-être des enfants eux-mêmes, car il est de plus en plus reconnu que la pauvreté et l'exclusion sociale continuent de

toucher de nombreux enfants en Europe (Commission européenne, 2008b).

Accueil des enfants hors temps scolaire dans les zones défavorisées

Mettre en place des structures d'accueil des enfants hors temps scolaire dans les zones défavorisées peut contribuer au développement économique de ces zones et influencer positivement sur le niveau de qualification, le développement social et la santé de la population. Le rapport de l'UNICEF sur la pauvreté des enfants (UNICEF, 2007) indique que: «les changements tels que l'augmentation rapide de la main-d'œuvre féminine et du nombre de familles monoparentales ont hissé la puériculture au premier rang des préoccupations des familles et des gouvernements». Il établit également un lien entre l'offre de services d'accueil et le bien-être éducatif des enfants.

Partenaires sociaux

- Les syndicats soutiennent les améliorations de l'offre de services d'accueil pour différentes raisons: ces services sont profitables pour les travailleurs, ils permettent d'augmenter le taux d'emploi des femmes, ils améliorent les perspectives d'évolution de carrière, ils réduisent le stress éprouvé par les travailleurs ayant des enfants, ils ont des répercussions bénéfiques sur la santé des parents et des enfants et ils créent de l'emploi, surtout dans les communautés défavorisées.
- Les employeurs eux aussi sont favorables à une amélioration de l'offre. Pour être suffisamment compétitives, les entreprises demandent une main-d'œuvre de qualité, fiable et productive. L'accueil des enfants peut y contribuer en élargissant la base de recrutement des employeurs. Lorsque les travailleurs ont accès à des services fiables d'accueil pour leurs enfants, ils sont également moins susceptibles de quitter leur employeur. D'autre part, plus d'emploi dans les zones défavorisées permettra d'augmenter les revenus des ménages: les entreprises bénéficieront ainsi également de la meilleure circulation d'argent dans l'économie locale.
- Les gouvernements nationaux sont de plus en plus conscients de la nécessité d'aller au-delà des objectifs européens et de mettre en œuvre une politique d'accueil des enfants âgés de moins de 15 ans. L'un des grands aspects de l'amélioration de l'offre de services d'accueil est l'intégration de la politique en matière d'accueil des enfants au sein d'une gamme plus large de politiques relatives à la conciliation du travail et de la vie de famille pour hommes et femmes.



Informations complémentaires

Bennett, J., *Families and childcare services – Conference report*, Dublin, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), 2008
<http://www.eurofound.europa.eu/publications/htmlfiles/ef0867.htm> (en anglais)

Blackburn, P., Observatoire européen du changement (EMCC), *Childcare services in the EU – What future? (Quel avenir pour les services d'accueil des enfants dans l'UE?)*, Dublin, Eurofound, 2006
http://www.eurofound.europa.eu/emcc/content/source/eu06015a.htm?p1=ef_publication&p2=null (en anglais)

Carneiro, P. et Heckman, J., «*Human capital policy*» (politique de capital humain), in Heckman, J. et Krueger, A., *Inequality in America: What role for human capital policies? (Inégalités en Amérique: quel est le rôle des politiques de capital humain?)*, Cambridge, MA, MIT Press, 2003 (en anglais)

Elniff-Larsen, A., Dreyling, M. et Williams J., Eurofound, *Employment developments in childcare services for school-age children (Évolution de l'emploi dans les services d'accueil pour enfants en âge d'être scolarisés)*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006
<http://www.eurofound.europa.eu/publications/htmlfiles/ef0632.htm> (en anglais)

Eurofound, *Reconciliation of work and family life and collective bargaining in the European Union: An analysis of EIRO articles (Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et négociations sociales dans l'Union européenne: analyse des articles EIRO)*, Dublin, 2006
<http://www.eurofound.europa.eu/publications/htmlfiles/ef0606.htm> (en anglais)

Eurofound, *European Quality of Life Survey (EQLS) 2007 (Étude sur la qualité de vie en Europe 2007)*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2009
<http://www.eurofound.europa.eu/areas/qualityoflife/eqls/2007/>

Commission européenne, *L'agenda social*, COM (2005) 33 final, Bruxelles, 2005
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2005/com2005_0033fr01.pdf

Commission européenne, *Vers une stratégie européenne sur les droits de l'enfant*, COM (2006) 367 final, Bruxelles, 2006a
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0367:FIN:FR:PDF>

Commission européenne, *Emploi en Europe 2007*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2007a
http://ec.europa.eu/employment_social/employment_analysis/employ_2007_fr.htm

Commission européenne, *Promouvoir la solidarité entre les générations*, COM (2007) 244 final, Bruxelles, 2007b
http://ec.europa.eu/employment_social/news/2007/may/244_fr.pdf

Commission européenne, *Mise en œuvre des objectifs de Barcelone concernant les structures d'accueil pour les enfants en âge préscolaire*, COM (2008) 638, Bruxelles, 2008a
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0638:FIN:FR:PDF>

Commission européenne, *Pauvreté et bien-être des enfants dans l'Union européenne*, Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2008b

Commission européenne, *Les parents sont confrontés à une pénurie de services de garde d'enfants, selon un rapport de l'UE*, communiqué de presse, Bruxelles, 3 octobre 2008
<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/1449&type=HTML>

Eurostat, *Statistiques en bref*, statistiques sur la population et les conditions sociales 81/2008, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2008
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-SF-08-081/EN/KS-SF-08-081-EN.PDF (en anglais)

OCDE, *Bébés et employeurs – Comment réconcilier travail et vie de famille - Synthèse des résultats pour les pays de l'OCDE*, Paris, OCDE, 2007
http://www.oecd.org/document/45/0,3343,fr_2649_34819_39651501_1_1_1_1,00.html

Reid, P. et White, D., Eurofound, *Out-of-school care services for children living in disadvantaged areas (Services d'accueil hors temps scolaire pour les enfants des zones défavorisées)*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2007
<http://www.eurofound.europa.eu/publications/htmlfiles/ef07520.htm> (en anglais)

Un accueil des enfants adéquat et accessible est essentiel pour permettre aux parents de travailler, pour renforcer l'égalité des genres et pour améliorer l'intégration sociale... L'accueil des enfants est également un élément essentiel de la lutte contre le vieillissement démographique: sans services de soutien adéquats, les parents sont moins enclins à avoir des enfants. Or l'offre actuelle reste insuffisante. Les gouvernements nationaux doivent répondre à ce défi et l'UE soutiendra leurs efforts.

Vladimír Špidla, commissaire chargé de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances

Foundation findings offre à tous les acteurs et à toutes les parties intéressées par le débat européen actuel sur l'avenir de la politique sociale des informations générales et des orientations politiques pertinentes. Les informations présentées dans cette publication se fondent sur des recherches réalisées par la Fondation et reflètent sa structure autonome et tripartite.



**Fondation européenne
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)**

Wyattville Road,
Loughlinstown
Dublin 18,
Ireland
Tél.: (353-1) 204 31 00
Fax: (353-1) 282 64 56
postmaster@eurofound.europa.eu
www.eurofound.europa.eu

ISSN 1831-309 4
ISBN 978-92-897-0842-5



9 789289 708425